

**« Transparence et Diversité »**  
**Liste d'ouverture syndicale et citoyenne soutenue par**  
**le Snesup-FSU et le Sgen-CFDT**

### **Le rôle du CNU**

Lors de la mandature précédente (2011-2015), les missions du CNU se sont considérablement élargies : aux traditionnelles fonctions de qualification des MCF et de PR (art. 46.3 et 46.4), de promotion des MCF et des PR et d'attribution des CRCT, se sont rajoutées trois nouvelles missions : l'évaluation des dossiers de candidature à la PEDR et le suivi individuel des carrières en 2014, ainsi que la qualification aux fonctions de professeur en 2015 (art. 46.1).

Malgré cet élargissement, le CNU est pourtant menacé dans une attribution essentielle, la qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur. Sur ce point nos élu.e.s. s'engagent à lutter pour maintenir cette prérogative du CNU, garante du caractère national du concours. Par ailleurs, nous demandons la suppression de l'agrégation externe, au profit de la qualification art. 46.1.

Comme lors de l'élection précédente, nous avons choisi de présenter une liste d'ouverture syndicale et citoyenne, la plus à même de défendre les intérêts de nos collègues dans leur diversité.

### **Bilan de la mandature**

Conformément aux engagements que nous avons pris, nos élu.e.s Sandye Gloria-Palermo, Nathalie Sigot, Thierry Kirat, Thomas Jobert, Louis Job et Bernard Baudry ont défendu :

- *une conception pluraliste de la discipline*, que ce soit au niveau des thèmes de recherche, des approches et des modes de valorisation. Nous avons également défendu les recherches qui répondent à une demande sociale (économie appliquée et/ou recherche finalisée).

- En ce qui concerne *l'évaluation de la recherche*, nous avons été les seuls à défendre le recours à la liste de l'AERES, seule liste inter-instances en économie. Les autres listes privilégient la liste CNRS, liste qui s'impose pourtant aux enseignants-chercheurs sans qu'ils soient associés à la discussion de son périmètre ni à celle du classement des revues. Dans le cadre de la liste AERES, nous avons obtenu la reconnaissance d'un domaine "Economie et institutions", avec entrée de nouvelles revues et un classement conforme aux autres domaines, offrant ainsi une chance égale aux collègues publiant dans ce champ. Nous avons été également les seuls à nous opposer au recours à un « ranking » systématique pour évaluer les dossiers.

- Pour les *promotions* mais aussi pour la *qualification aux fonctions de PR*, nous avons insisté pour que soit pris en compte l'ensemble des missions des enseignants-chercheurs. Si sur ce point précis nous n'avons pas été suivis par les autres listes, le critère de publication dans des revues classées CNRS 1 ou 2 étant considéré comme une condition nécessaire et dans de nombreux cas comme suffisante, notre position et nos efforts ont permis la qualification de nombreux collègues présentant un dossier équilibré sur l'ensemble de nos missions.

## Nos engagements

Pour la nouvelle mandature nous continuerons à défendre les collègues sur la même base que précédemment, en insistant sur la diversité des approches théoriques, des méthodologies et des trajectoires professionnelles. Comme l'ont rappelé avec force les récents débats sur la création éventuelle d'une nouvelle section du CNU, la question de la reconnaissance de la pluralité non seulement des approches mais également des parcours se pose avec acuité dans la section 05. Il ne suffit pas de l'affirmer dans les discours mais il s'agit de le mettre en pratique, ce sur quoi les élu.e.s de notre liste continueront de s'engager sur la base des **propositions concrètes suivantes**.

- *En ce qui concerne l'évaluation de la recherche*, nous continuerons à demander que la liste de référence des publications soit la liste de l'HCERES, et non celle du CNRS. Nous refusons de plus un mécanisme automatique de « ranking » et de simple décompte quantitatif des publications limitées aux revues. Il faut impérativement que soient pris en compte dans l'évaluation les autres supports de publications, notamment les ouvrages et contributions à ouvrage. Défendant l'idée que la proximité aux mathématiques n'est pas la seule voie admissible de dépassement des frontières disciplinaires, l'évaluation doit inclure les articles publiés dans des revues d'autres disciplines et validées par les autres sections du CNU (comme par exemple la gestion, l'histoire, le droit et la sociologie).

- *Qualification aux fonctions de maître de conférences* : face au développement sans contrôle des thèses en trois essais entièrement cosignés par le doctorant, le directeur de thèse et/ou un membre du jury, nous défendrons le principe d'impartialité qui devrait guider les soutenances de thèse ainsi que l'indispensable individualisation des contributions et des capacités lors de l'examen des demandes de qualification. Par ailleurs les candidats doivent faire état d'au moins une publication significative, article de revue référencé ou ouvrage.

- *Promotions (MCF et PR)* : nous veillerons à ce que l'ensemble des éléments de la carrière des collègues soit pris en compte, de manière équilibrée, et non pas exclusivement sur leur activité de recherche. Nous insisterons également sur les critères d'âge et d'ancienneté, afin de maintenir un certain lissage, notamment pour les promotions des PR.

- *Qualification aux fonctions de professeur* : à la différence de l'agrégation externe qui a toujours valorisé le seul investissement dans la recherche, la qualification doit être accordée aux collègues qui ont rempli durant un certain temps la totalité de leurs missions, en termes de recherche bien sûr, mais aussi d'investissement dans les responsabilités pédagogiques et administratives.

Enfin, les candidat.e.s de cette liste s'engagent à la transparence quant aux éléments d'appréciation utilisés, pour le recrutement, la promotion, et le suivi de carrière. Ils s'engagent aussi à être à l'écoute et à apporter une aide aux collègues dans la constitution de leur dossier et à ne pas solliciter, sur la durée de la mandature, une promotion par la voie du CNU.

La préservation de la diversité de la recherche en économie, la reconnaissance de toutes les missions de notre métier d'enseignant-chercheur et l'équité des procédures d'évaluation constituent les trois principales raisons qui nous conduisent à rechercher votre suffrage.

**Votez et faites voter pour la liste « Transparence et Diversité »**

**Liste d'ouverture syndicale et citoyenne soutenue par le Snésup-FSU et le Sgen-CFDT**